

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue via conférence téléphonique, le 24 mars 2020 dès 18 h.

À laquelle assemblée sont présents, Monsieur Carl Talbot, conseiller, Monsieur Mario Lambert, conseiller, Madame Marie Lise Desrosiers, conseillère, Monsieur Richard Tétreault, conseiller, Monsieur Serge Gélinas, conseiller, Monsieur Luc Ricard, conseiller, Monsieur Jean Roy, conseiller, Madame Julie Daigneault, conseillère formant quorum sous la présidence de Madame Alexandra Labbé, mairesse.

Sont également présents Monsieur Jean-François Auclair, directeur général par intérim et Me Sandra Ruel Greffière.

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS : 00 h 00**

Cette assemblée a lieu à huis clos.

2. **Acceptation de l'avis de convocation**

2020-03-151

PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Tétreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

6.1 **Octroi de contrat à la firme TKNL afin munir convenablement la salle 122 en équipements informatiques au montant de 28 205,00 \$, plus taxes**

Ce point a été retiré.

Tous sont d'accord pour le retrait.

7.1 **Soutien financier aux organismes du milieu dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire COVID-19**

2020-03-152

Considérant les impacts économiques négatifs découlant de la pandémie de la COVID-19, tant aux niveaux international, national, provincial et local;

Considérant que des organismes communautaires et des entreprises locales subissent les contre-coups de cette pandémie, par des pertes économiques ou encore des difficultés à assurer leur mission d'aide à la communauté;

Considérant que le conseil municipal souhaite rapidement soutenir l'économie locale en créant un fonds d'aide pour les organismes communautaires et les entreprises locales;

Considérant que le conseil municipal entend soutenir prioritairement les organismes dont la mission répond aux besoins de sécurité alimentaire, soutien social, psychologique et sanitaire des personnes et familles les plus démunies;

Considérant que le conseil souhaite aussi soutenir les entreprises locales par l'entremise de la Chambre de commerce et d'industrie du Bassin-de-Chambly;

Considérant les articles 90 et 92.1 à 92.6 de la *Loi sur les compétences municipales* permettant à une municipalité d'accorder une aide financière, entre autres, en matière d'activités communautaires ou encore aux personnes qui exploitent une entreprise du secteur privé;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Tétreault

APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET NON ADOPTÉE :

Que le conseil municipal crée un fonds d'urgence spécial en soutien aux organismes communautaires et entreprises locales durement touchés par la pandémie COVID-19.

Que le conseil municipal autorise une affectation de 100 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour la création de ce fonds d'urgence spécial.

Monsieur le conseiller Luc Ricard demande le vote :

Pour :

Luc Ricard
Carl Talbot
Richard Tétreault
Alexandra Labbé

Contre :

Mario Lambert
Serge Gélinas
Marie Lise Desrosiers
Jean Roy
Julie Daigneault

Non adoptée

2020-03-153

7.2 Mesures fiscales en soutien aux citoyens et entreprises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire COVID-19

Considérant que la résolution 2004-12-897 prévoit que le taux d'intérêt est fixé à 10 % par année;

Considérant que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil municipal de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

Considérant les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville de Chambly désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard

APPUYÉ PAR Monsieur Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal fixe le taux d'intérêt sur les taxes foncières, tarifications pour services municipaux et droits de mutation immobilière exigibles à partir du 24 mars 2020, ou qui le seront jusqu'au 30 juin 2020, à 0 % par année.

Que ce taux de 0 % soit maintenu jusqu'au 30 juin 2020 et rétablit à 10 % par année à compter du 1^{er} juillet 2020.

Adoptée

2020-03-154

14.1 Adoption d'un plan de contingence dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Considérant la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement;

Considérant que le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur l'ensemble du territoire québécois par le gouvernement du Québec;

Considérant qu'à compter du 24 mars à 23 h 59, le gouvernement du Québec ordonne la fermeture de certains établissements jugés non essentiels afin d'atténuer la propagation du virus;

Considérant que la Ville de Chambly doit se doter d'un plan de contingence et de continuité afin de répondre rapidement aux recommandations ou directives du gouvernement du Québec et afin d'assurer le maintien des services jugés

prioritaires ou essentiels;

Considérant que la Ville de Chambly fait la promotion de la prévention pour l'ensemble de son personnel;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Tétreault

APPUYÉ PAR Madame Marie Lise Desrosiers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal adopte le plan de contingence qui suit à compter du 24 mars 2020, 23 h 59 :

Plan de contingence et de continuité en date du 23 mars 2020	
Service technique	
Directeur	Au travail ou télétravail
Ingénieur Chargé de projet	Télétravail
Secrétaire	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Technicien en génie civil (2)	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Technicien dessinateur	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Service des communications	
Directrice	Au travail ou télétravail
Agent d'information (2)	Télétravail
Technicienne en communication	Télétravail
Secrétaire	Télétravail
Service des loisirs	
Directrice Adjointe	Au travail ou télétravail
Régisseur infrastructures et parcs	Télétravail
Régisseur sport et plein air	Télétravail
Régisseuse famille et jeunesse	Télétravail
Régisseuse vie communautaire	Télétravail
Régisseuse art, patrimoine et tourisme	Télétravail
Régisseur évènements	Télétravail
Secrétaire – Ludik	Au travail
Secrétaire – Volet correction	Libéré avec solde, mais en

	disponibilité
Commis de bureau	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Agent évènements	Télétravail
Agent culture	Télétravail
Agent sport et plein air	Télétravail ou en confinement au centre nautique
Agent équipements et parcs	Télétravail
Coordonnateur camp de jour (2)	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Intervenante camp de jour	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Cols bleus (10) (aréna et Pôle)	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Bibliothécaire	Au travail ou télétravail
Commis de bibliothèque (5)	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Secrétaire Pôle	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Réceptionniste pôle	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Technicien à la documentation	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Technicien à la référence	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Service des finances	
Directeur, Trésorier	Au travail ou télétravail
Directrice Adjointe	Télétravail
Agent comptable	Télétravail
Technicien comptable	Télétravail
Commis de bureau (paie maître)	Au travail 3 jours, sinon libéré avec solde, mais en disponibilité
Commis aux comptes à payer	Au travail 2 jours par semaine, sinon libéré avec solde, mais en disponibilité
Commis à la taxation et à l'encaissement	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Commis à l'encaissement	Télétravail
Service de la planification et du développement du territoire	
Directrice	Au travail ou télétravail
Urbaniste	Télétravail
Inspecteur (2)	Télétravail
Technicien à l'urbanisme	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Secrétaire	Libéré avec solde, mais en disponibilité

Service des ressources humaines	
Directeur	Au travail ou télétravail
Conseiller en ressources humaines (volet SST)	Au travail ou télétravail
Conseiller en ressources humaines (2)	Télétravail
Secrétaire	Télétravail, au travail jusqu'à 2 jours par semaine
Service des travaux publics	
Directeur	Au travail ou télétravail
Contremaître (3)	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Conseillère en environnement	Télétravail
Secrétaire	Télétravail
Magasinier	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Réceptionniste	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Commis de bureau	Télétravail
Technicien en génie civil	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Cols bleus (30)	Instauration de 2 groupes de travail alternativement en période de rappel au travail Disponibles en tout temps pour un cas de force majeure
Service du greffe	
Greffière	Au travail ou télétravail
Technicienne juridique	Télétravail
Préposé aux archives	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Responsable de l'approvisionnement et du contentieux	Télétravail
Secrétaire (cabinet de la mairesse)	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Cour municipale	
Greffière cour municipale	Au travail ou télétravail
Technicienne juridique	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Agente de bureau	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Perceptrice des amendes	Libéré avec solde, mais en disponibilité
Direction générale	
Directeur général adjoint	Au travail ou télétravail

Secrétaire	Télétravail
Réceptionniste (56, rue Martel)	Au travail
Service des incendies	
Directeur prévention	Au travail
Chef à la logistique	Au travail
Pompier	Au travail, selon le système usuel de garde
Préventionniste	Télétravail
Secrétaire	Au travail 2 jours par semaine, sinon libéré avec solde, mais en disponibilité
Informatique	
Technicien informatique	Au travail

Note : l'ensemble des assignations de personnel temporaire, surnuméraire ou sur appel seront terminées selon les dispositions des contrats de travail en vigueur.

Que le conseil municipal octroie au directeur du Service des ressources humaines, pour une période de trois (3) mois, le pouvoir de modifier les conventions collectives en vigueur pour une période déterminée (en lien avec la pandémie), le pouvoir de négocier et ratifier des ententes particulières en lien avec la pandémie ainsi que le pouvoir de modifier le plan de contingence et de continuité en fonction des lignes gouvernementales.

Que le conseil municipal offre à la Direction générale certains pouvoirs, pour une période de trois (3) mois, concernant la création de postes syndiqués ou cadres.

Adoptée

16. PÉRIODE DE QUESTIONS : 00 h 00

Cette assemblée a lieu à huis clos.

17. Levée de l'assemblée

2020-03-155

PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard

APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 26 mars 2020 soit levée à 19

h 29.

Adoptée

Alexandra Labbé, mairesse

Me Sandra Ruel, greffière